

Le 16 juillet 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 16 juillet 2018, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

30 contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2018-07-01**

Il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal des séances du conseil tenues les 4 et 11 juin 2018;
5. Adoption des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Adoption du Règlement numéro 2018-08 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2016-09 afin d'y insérer de nouveaux articles relatifs aux zones inondables;
8. Approbation de paiements – Réserve financière pour financer les dépenses liées à la culture et aux loisirs;
9. Adjudication de contrat – Travaux d'asphaltage de diverses voies publiques;
10. Adjudication de contrat – Lignage des voies publiques;
11. Rejet de l'offre d'Aréo-Feu Ltée pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne neuf;
12. Demande de fermeture de fossé face au 68, rue de la Clairière;
13. Autorisation pour l'utilisation des rues de la municipalité pour le 36^e Polycourons – École secondaire La Découverte;
14. Déboursement d'une tranche d'un emprunt temporaire relatif au Règlement 2017-05 et autorisation de paiements;
15. Approbation des états financiers 2017 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston;
16. Demande de dérogation mineure 2018-04 – 136, rue Landry – Demande de Messieurs David et Pierre Genest afin de rendre conforme un garage existant qui a une marge latérale sur rue (rue des Loisirs) de 4,25 m au lieu des 6 m exigés par l'article 99 du Règlement de zonage numéro 2016-09;
17. Autorisation – Travaux d'aménagement pour l'installation de feux piétonniers à l'intersection de la rue de l'Exposition et du rang Saint-Joseph;
18. Résolution reconnaissant les droits acquis du garage situé au 72, rue Bon-Air;
19. Aide financière pour recruter un nouveau médecin – COOP Solidarité Santé J-P Despins;
20. Autorisation – Travaux de réparation d'une réserve d'eau au Centre Richard-Lebeau;
21. Inscription – Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;
22. Mandat donné pour une évaluation environnementale – Phase 1 au 344, rue de l'Aqueduc;
23. Travaux au 66, rue Bon-Air (lot 5 903 869 du cadastre du Québec);
24. Approbation des ententes intervenues avec messieurs Pierre Larochelle et Pascal Bergeron ainsi que madame Stéphanie Larochelle;

25. Mandat donné à Grenon Hogue Associés pour la préparation d'un plan conceptuel de lotissement et de mise en valeur d'un étang;
26. Période de questions;
27. Levée de l'assemblée.

4. Adoption du procès-verbal des séances du conseil tenues les 4 et 11 juin 2018
2018-07-02

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018 a été remise à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 11 juin 2018 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter les procès-verbaux des séances tenues les 4 et 11 juin 2018, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer
2018-07-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 188 108.39 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 30 juin 2018 totalisant 79 731,59 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 30 juin 2018 totalisant 5 256,27 \$;
- D'approuver les comptes payés en date du 30 juin 2018 au montant de 10 685,00 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 30 juin 2018 totalisant 92 435,53 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

7. Adoption du Règlement numéro 2018-08 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2016-09 afin d'y insérer de nouveaux articles relatifs aux zones inondables
2018-07-04

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire modifier son Règlement de zonage numéro 2016-09 afin d'y insérer de nouveaux articles relatifs aux zones inondables;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet du *Règlement numéro 2018-08 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2016-09* afin d'y insérer de nouveaux articles relatifs aux zones inondables a été adopté le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant une assemblée publique de consultation a été donné le 19 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 12 juillet 2018 à 19 h;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée puisque tous les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement et que des copies sont disponibles pour toute personne intéressée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adopter un projet de *Règlement numéro 2018-08 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2016-09* afin d'y insérer de nouveaux articles relatifs aux zones inondables, dont copie est jointe aux présentes.

8. Approbation de paiements – Réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2018-07-05

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif aux loisirs et à la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

Organismes	Montants (plus taxes)
9259-1403 Québec inc.	1 609,65 \$
Caligo Design	672,60 \$
Cloture Nord-Sud	3 572,00 \$
Club de soccer les Lynxs	990,00 \$
CR Nouvel Air	3 587,22 \$
Hygiène plus	1 126,76 \$
La Ballounerie	2 058,05 \$
Location Yvalain	2 372,13 \$
Loisirs sport Centre du Québec	241,45 \$
Loisirs St-Léonard inc	3 878,98 \$
Loisirs St-Léonard inc.	162,82 \$
Mikael Boucher	1 230,23 \$
Plante sports excellence	12 359,99 \$
Production de l'Imprimerie	86,24 \$
Production de l'Imprimerie	1 580,90 \$
Production de l'Imprimerie	427,71 \$
Production de l'Imprimerie	166,71 \$
Production de l'Imprimerie	960,05 \$
Science en folie	264,44 \$
Tradition	11 186,85 \$
Uniprix	137,80 \$

9. Adjudication de contrat – Travaux d’asphaltage de diverses voies publiques
2018-07-06

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait un appel d’offres publics afin d’effectuer divers travaux d’asphaltage sur ses voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix (taxes incluses)
Construction & pavage Portneuf inc.	234 399,92 \$
Smith Asphalte inc.	201 206,25 \$
Pavage Veilleux (1990) inc.	201 120,02 \$
Sintra inc.	188 310,65 \$

CONSIDÉRANT que toutes ces offres sont conformes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D’adjuger à l’entreprise Sintra inc pour une somme de 139 709 \$, plus taxes, les travaux d’asphaltage suivants :

	ENDROITS	LONGUEUR	Coûts (Taxes exclues)
1	Rue de la Station (asphaltage à partir des Forges)	60 m	14 148 \$
2	Rue de l’Exposition (asphaltage)	145 m	21 777 \$
3	Intersection des Forges/Germain (pièce d’asphalte)	14 m	6 300 \$
4	Rue des Forges – Fers à cheval (pulvérisation et asphaltage)	64 m	30 000 \$
5	Rang 7 (excavation de ponceaux et pièces d’asphalte)	420 m	38 304 \$
6	Rue Béliveau (pièces d’asphalte)	50 m	5 240 \$
7	Rang 10 (pièces d’asphalte)	300 m	23 940 \$
	Total		139 709 \$

10. Adjudication de contrat – Lignage des voies publiques
2017-07-07

CONSIDÉRANT que la Municipalité a invité trois (3) entreprises à soumissionner afin d’effectuer divers travaux de lignage sur ses voies publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix (sans taxes)
Lignco Sigma inc.	26 088,00 \$
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	19 171,00 \$
Marquage et traçage du Québec inc.	16 189,50 \$

CONSIDÉRANT que toutes ces offres sont conformes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D’adjuger le contrat de lignage des voies publiques à l’entreprise Marquage et traçage du Québec inc. pour une somme de 16 189,50 \$, plus taxes.

11. Rejet de l'offre d'Aréo-Feu ltée pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne neuf
2018-07-08

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait un appel d'offres publics afin d'acquérir un camion autopompe-citerne neuf de 2080 gallons impériaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu seulement une offre, soit l'offre de l'entreprise Aréo-Feu ltée pour la somme de 642 480,30\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que cette offre était conforme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des informations qui pourraient amener à modifier, de façon significative, les spécifications techniques du véhicule afin de desservir d'autres municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- De ne pas donner suite et de rejeter l'offre de l'entreprise Aréo-Feu ltée;
- De reporter le nouvel appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion incendie lorsque les besoins qui auront été précisés.

12. Demande de fermeture de fossé face au 68, rue de la Clairière
2018-07-09

CONSIDÉRANT la demande de madame Geneviève Lebeau concernant la fermeture du fossé en façade de sa propriété située au 68, rue de la Clairière;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privées et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

CONSIDÉRANT l'état des lieux et la recommandation de l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'autoriser madame Geneviève Lebeau à fermer le fossé en façade de sa propriété située au 68, rue de la Clairière;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privées et aux travaux de creusage et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

13. Autorisation pour l'utilisation des rues de la municipalité pour le 36^e Polycourons – École secondaire La Découverte
2018-07-10

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une demande d'autorisation afin d'utiliser les rues de la municipalité pour le Polycourons de l'École secondaire La Découverte qui aura lieu le 18 octobre 2017, de 12 h 30 à 15 h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser l'utilisation des rues de la municipalité pour l'activité du Polycourons de l'École secondaire La Découverte de Saint-Léonard-d'Aston qui aura lieu le 18 octobre prochain.

**14. Déboursement d'une tranche d'un emprunt temporaire relatif au Règlement 2017-05 et autorisation de paiements
2018-07-11**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2017-10-04 la Municipalité a accepté de faire un emprunt temporaire ouvert au montant de 2 311 300 \$ et portant intérêt au taux variable de base moins 0,15 %, auprès de la Banque Nationale du Canada, pour défrayer les dépenses relatives au règlement numéro 2017-05;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un versement au montant 157 292,67 \$, taxes incluses, à Sintra inc., pour les travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges, le tout conformément à la recommandation de la firme d'ingénieur WSP inc.;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un versement au montant de 5 777,49 \$, taxes incluses, à WSP Canada inc., pour la surveillance des travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un versement de 3 840,17 \$, taxes incluses, à Services EXP inc., pour le contrôle qualitatif lors des travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser le déboursement de la somme de 166 910,33 \$, à même l'emprunt temporaire de 2 311 300 \$ relativement au règlement 2017-05 afin d'effectuer le paiement des travaux effectués;
- D'autoriser le paiement de la somme de 157 292,67 \$, taxes incluses, à Sintra inc., conformément à la recommandation du 8 juin 2018 de la firme d'ingénieur WSP inc.;
- D'autoriser le paiement de la somme de 5 777,49 \$, taxes incluses, à WSP Canada inc.;
- D'autoriser le paiement de la somme de 3 840,17 \$, taxes incluses, à Services EXP inc.

**15. Approbation des états financiers 2017 – OMH de Saint-Léonard-d'Aston
2018-07-12**

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston a déposé ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, au bureau de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les états financiers 2017 démontrent des revenus de 112 761 \$ et des dépenses de 139 275 \$, ce qui représente un déficit de 26 514 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston tels que déposés au bureau municipal;
- De verser 10 % du déficit, soit la somme de 2 651 \$ à l'Office municipal d'habitation de Saint-Léonard-d'Aston.

**16. Demande de dérogation mineure 2018-04 – 136, rue Landry – Demande de Messieurs David et Pierre Genest afin de rendre conforme un garage existant qui a une marge latérale sur rue (rue des Loisirs) de 4,25 m au lieu des 6 m exigés par l'article 99 du Règlement de zonage numéro 2016-09
2018-07-13**

CONSIDÉRANT que suite à la préparation d'un certificat de localisation pour la propriété située au 136, rue Landry, il s'est avéré que la marge latérale sur la rue des Loisirs ne respectait pas la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un garage construit sur la propriété est situé à 4,25 mètres de la rue des loisirs alors l'article 99 *Règlement de zonage numéro 2016-09* exige une marge latérale sur rue de 6 mètres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser la demande de dérogation mineure 2018-04 afin permettre et de rendre conforme un garage existant qui a une marge latérale sur rue (rue des Loisirs) de 4.25 m au lieu des 6 m exigés par l'article 99 du *Règlement de zonage numéro 2016-09*, le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**17. Autorisation – Travaux d'aménagement pour l'installation de feux piétonniers à l'intersection de la rue de l'Exposition et du rang Saint-Joseph
2018-07-14**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 2017-02-16, la Municipalité a fait une demande auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité réduite et de l'Électrification des transports (le ministère des Transports) afin d'installer une phase pour piétons avec décompte numérique et boutons d'appel au feu de circulation à l'intersection de la rue de l'Exposition et du rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a donné son consentement à cette installation de feux piétonniers conditionnellement à l'obtention d'un plan d'ingénierie;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'aménagement préparé par monsieur Marc-Olivier Jutras, ingénieur, le 1^{er} juin 2018 a été transmis au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que les coûts d'aménagement de l'intersection s'élèvent à environ 6 455 \$, plus taxes (glissières de sécurité : 1 980 \$, bateau de trottoir en béton : 2 475 \$ et asphalte : 2 000 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'autoriser les travaux d'aménagement de l'intersection de la rue de l'Exposition et du rang Saint-Joseph conformément au plan préparé par monsieur Marc-Olivier Jutras, ingénieur, le 1^{er} juin 2018;
- D'autoriser le paiement de la somme de 1 980 \$, plus taxes, à l'Entreprise Ployard 2000 inc. pour l'aménagement des glissières de sécurité;
- D'autoriser le paiement de la somme de 2 475 \$, plus taxes, à Lambert & Grenier inc. pour l'aménagement du bateau de trottoir en béton;
- D'autoriser une dépense de 2 000 \$, plus taxes, pour l'asphaltage de l'accès aux feux piétonniers;
- De se porter garant de tous les travaux que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle pour réaliser ce projet;
- De s'engager, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- De nommer monsieur Donald Nicole, directeur général à titre de représentant(s) autorisé(s) à signer les documents soumis par le MTMDET pour ces travaux.

**18. Résolution reconnaissant les droits acquis du garage situé au 72, rue Bon-Air
2018-07-15**

Considérant que le garage situé au 72, rue Bon-Air à Saint-Léonard-d'Aston déroge au règlement de zonage numéro 2016-09 actuellement en vigueur qui exige une marge de recul latérale de 1,5 mètres;

Considérant qu'il est mentionné au certificat de localisation préparé par monsieur Reynald Prince, arpenteur-géomètre, en date du 17 juin 2015, minute numéro 5546 ce qui suit : « Le garage quant à lui ne respecte pas la marge de recul latérale de 1 mètre pour un mur sans ouverture »;

Considérant que des recherches effectuées par monsieur Donald Brideau, inspecteur en bâtiment de la Municipalité, ont démontré que le garage a été construit avant l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme de la Municipalité en 1990;

Considérant que le garage visé bénéficie donc de droit acquis et qu'il est assujéti à la réglementation relative aux droits acquis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu

- De reconnaître que le garage situé au 72, rue Bon-Air à Saint-Léonard-d'Aston bénéficie de droits acquis et qu'aucune dérogation mineure n'est nécessaire pour régulariser sa situation;
- Que le propriétaire du garage devra se conformer à la réglementation relative aux droits acquis en cas de rénovation, de modification ou de reconstruction.

**19. Aide financière pour recruter un nouveau médecin – COOP Solidarité Santé J-P Despins
2018-07-16**

CONSIDÉRANT que la COOP Solidarité Santé J-P Despins est à la recherche de nouveaux médecins;

CONSIDÉRANT que la COOP Solidarité Santé J-P Despins désire effectuer des représentations à divers salons spécialisés en santé;

CONSIDÉRANT que le coût de participation à un salon est d'environ 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- De remettre à la COOP Solidarité Santé J-P Despins une somme de 1 500 \$ afin qu'elle puisse participer à un salon et recruter de nouveaux médecins;
- De demander à la COOP Solidarité Santé J-P Despins de souligner la participation financière de la Municipalité lors de ses différentes communications.

**20. Autorisation – Travaux de réparation d'une réserve d'eau au Centre Richard-Lebeau
2018-07-17**

CONSIDÉRANT que le réservoir servant de réserve d'eau du système de réfrigération du Centre Richard-Lebeau est endommagé par la rouille;

CONSIDÉRANT que les options les moins coûteuses afin de réparer ce réservoir sont : Le remplacement du réservoir par un réservoir en acier inoxydable effectué par Cimco Réfrigération inc., pour la somme de 8 759,78\$ ou l'application de fibre de verre à l'intérieur du réservoir effectuée par Fibre de verre Vaudreuil, pour la somme de 5 748,80\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- De mandater l'entreprise Fibre de verre Vaudreuil pour effectuer l'application de fibre de verre à l'intérieur du réservoir servant de réserve d'eau du système de réfrigération du Centre Richard-Lebeau, et ce, pour la somme de 5 748.80\$, taxes incluses.

**21. Inscription – Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités
2018-07-18**

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités aura lieu du 20 au 22 septembre 2018, au Palais des congrès de Montréal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser l'inscription de monsieur Jean-Guy Doucet et de son épouse madame Monique Bachand au congrès annuel 2018 de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 20 au 22 septembre prochain à Montréal;
- D'autoriser le paiement des coûts d'inscription pour ce congrès (1 155,24 \$, taxes incluses);
- D'autoriser le paiement, sur présentation des pièces justificatives, des frais d'hébergement et de déplacement.

**22. Mandat donné pour une évaluation environnementale – Phase 1 au 344, rue de l'Aqueduc
2018-07-19**

CONSIDÉRANT que Services EXP inc. prépare actuellement une demande d'autorisation au MDDELCC afin d'approuver et d'autoriser un traitement vivant à réduire le baryum dans l'eau potable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC exige une évaluation environnementale – Phase 1 du terrain visé lors du dépôt de toute demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- De mandater Services EXP inc. afin de préparer et de compléter une évaluation environnementale – Phase 1 du 344, rue de l'Aqueduc, et ce, pour la somme de 2 400 \$, plus taxes.

**23. Travaux au 66, rue Bon-Air (lot 5 903 869 du cadastre du Québec)
2018-07-20**

REPORTÉ

**24. Approbation des ententes intervenues avec messieurs Pierre Larochelle et Pascal Bergeron ainsi que madame Stéphanie Larochelle
2018-07-21**

CONSIDÉRANT la contestation de monsieur Pierre Larochelle à la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances, dossier : 405-32-700301-181;

CONSIDÉRANT la contestation de madame Stéphanie Larochelle et monsieur Pascal Bergeron à la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances, dossier : 405-32-700307-188;

CONSIDÉRANT que suite à la médiation intervenue le 12 juillet 2018, la Cour a approuvé des ententes à l'effet que la Municipalité remette la somme de 650 \$ à monsieur Pierre Larochelle et la somme de 650 \$ à madame Stéphanie Larochelle et monsieur Pascal Bergeron en règlement complet de leurs réclamations, le tout conditionnel à l'approbation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'approuver les ententes intervenues aux termes de la médiation du 12 juillet 2018 et que la Municipalité remette la somme de 650 \$ à monsieur Pierre Larochelle et la somme de 650 \$ à madame Stéphanie Larochelle et monsieur Pascal Bergeron en règlement complet de leurs réclamations dans les dossiers : 405-32-700301-181 et 405-32-700307-188 de la Cour du Québec, chambre civil, division des petites créances;
- De transmettre une copie de la présente résolution à Cour du Québec, chambre civil, division des petites créances.

25. Mandat donné à Grenon Hogue Associés pour la préparation d'un plan conceptuel de lotissement et de mise en valeur d'un étang
2018-07-22

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire analyser les différentes options possibles pour la subdivision des lots 5 516 959 et 6 109 499 du cadastre du Québec (ancien terrain de Commonwealth Plywood) d'une superficie d'environ 400 000 pieds²;

CONSIDÉRANT que plusieurs intervenants proposent une mise en valeur de l'étang se trouvant sur le terrain;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Grenon Hogue Associés au montant de 2 850 \$, plus taxes, pour la préparation d'un plan conceptuel de lotissement et de mise en valeur de l'étang;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De mandater Grenon Hogue Associés, pour la somme de 2 850 \$, plus taxes, afin de produire un plan conceptuel de lotissement et de mise en valeur de l'étang situé sur les lots 5 516 959 et 6 109 499 du cadastre du Québec (ancien terrain de Commonwealth Plywood) d'une superficie d'environ 400 000 pieds².

26. Période de questions

Début : 20 h 5

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 20 h 30

27. Levée de l'assemblée
2018-07-23

Il est proposé par le conseiller le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 30.

Jean-Guy Doucet, maire

Donald Nicole, directeur général